



PREFET DE LA REGION CENTRE

Orléans, le

**AVIS de l'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE**  
**Demande d'autorisation d'exploiter – Installations classées pour la protection de l'environnement**  
**Société SAD**  
**Commune d'Anet (28)**

VAT 20110071

<b>1.</b>	<b>PRÉSENTATION DU PROJET.....</b>	<b>1</b>
<b>2.</b>	<b>IDENTIFICATION ET HIERARCHISATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX.....</b>	<b>1</b>
<b>3.</b>	<b>ANALYSE DE LA QUALITÉ DES ETUDES ET DES MESURES PRISES PAR LE PÉTITIONNAIRE POUR PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT DU SITE.....</b>	<b>1</b>
3.1.	ÉTUDE D'IMPACT.....	1
3.1.1.	<i>Analyse de l'état initial du site et de son environnement.....</i>	<i>1</i>
3.1.2.	<i>Analyse des effets directs et indirects, temporaires et permanents de l'installation .....</i>	<i>2</i>
3.1.3.	<i>Mesures prises par le pétitionnaire pour préserver l'environnement du site.....</i>	<i>2</i>
3.2.	ARTICULATION DU PROJET AVEC LES PLANS ET PROGRAMMES CONCERNÉS.....	2
3.3.	ANALYSE DES CONDITIONS DE REMISE EN ÉTAT DU SITE .....	3
3.4.	ÉTUDE DE DANGERS.....	3
3.5.	RÉSUMÉS NON TECHNIQUES DE L'ÉTUDE D'IMPACT ET DE L'ÉTUDE DE DANGERS .....	3
<b>4.</b>	<b>PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT PAR LE PROJET .....</b>	<b>3</b>
<b>5.</b>	<b>CONCLUSION.....</b>	<b>3</b>
	<b>ANNEXE.....</b>	<b>4</b>

La société SAD (Société des Alcools Dénaturés) sollicite l'autorisation d'exploiter un établissement de stockage et de conditionnement d'alcools et de produits chimiques dans le cadre d'une création d'installation.

## **1. PRESENTATION DU PROJET**

La société SAD (Société des Alcools Dénaturés), société du groupe ALCO, exploite un centre de mélange et de conditionnement d'alcools sur la commune d'Aubervilliers en Seine-Saint-Denis (93), spécialisé dans la fabrication d'alcools dénaturés, notamment l'éthanol pour l'industrie pharmaceutique et cosmétique.

La société SAD souhaite déménager et s'installer dans un ancien site industriel situé dans la zone d'activité d'Anet, zone destinée à l'accueil des activités de production ainsi que des commerces.

Le site d'une superficie totale de 16 790 m<sup>2</sup> dispose d'un bâtiment unique de près de 3 000 m<sup>2</sup> abritant deux halls d'activité et une zone de bureau. Le bâtiment est entouré d'une voirie lourde de 7 000 m<sup>2</sup>.

Le projet vise à réutiliser le bâtiment existant sans travaux lourds de démolition ni de construction.

L'exploitation s'organisera autour des postes et ateliers suivants :

- Une zone de dépotage : zone de livraison des alcools et additifs
- Une zone de stockage : stockage des alcools et additifs en cuves verticales
- Un atelier de dénaturation : atelier de mélange des alcools et additifs
- Un atelier de préparation/conditionnement : atelier de reconditionnement des alcools dénaturés en contenants de différentes capacités.

Une station de nettoyage des conteneurs vides sera aménagée à l'extérieur et abritée sous auvent à l'arrière du bâtiment. L'installation comprendra également un atelier d'entretien et un laboratoire d'analyses.

Le site est entouré notamment par : un ruisseau (le Bras de la Vesgre) et un bois au Nord, une société de fabrication de boîtes métalliques et d'impression métal à l'Est, une zone résidentielle et des activités en cours de construction sur une ZAC au Sud, un fabricant de produits chimiques et une exploitation de silos agricoles à l'Ouest ; les habitations les plus proches sont situées à plus de 50 m au Sud du bâtiment d'exploitation.

## **2. IDENTIFICATION ET HIERARCHISATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX**

Les enjeux environnementaux ont été correctement identifiés dans le dossier de demande d'autorisation remis par le pétitionnaire. Ils sont hiérarchisés par l'autorité environnementale (voir tableau en annexe).

**Les enjeux environnementaux principaux, susceptibles d'être impactés par le projet, sont la qualité des eaux superficielles et souterraines, le captage d'eau potable et la qualité de l'air sur le paramètre odeurs.**

## **3. ANALYSE DE LA QUALITE DES ETUDES ET DES MESURES PRISES PAR LE PETITIONNAIRE POUR PRESERVER L'ENVIRONNEMENT DU SITE**

Les études présentées dans le dossier de demande d'autorisation comportent les éléments prévus par le Code de l'Environnement et couvrent l'ensemble des thèmes requis.

### **3.1. Étude d'impact**

#### **3.1.1. Analyse de l'état initial du site et de son environnement**

##### Qualité des eaux superficielles et souterraines et le captage d'eau potable

Le dossier présente de manière satisfaisante le contexte hydrologique du site.

Le cours d'eau le plus proche du site est le ruisseau du bras de la Vesgre qui longe l'extrémité Nord du site et s'écoule en direction d'un plan d'eau situé à environ 750 m en aval du site. Le dossier rapporte que le débit de ce ruisseau n'est pas connu et est trop faible pour être pris en compte dans le classement établi par l'agence de l'eau du Bassin Seine Normandie.

L'étude recense les points de captage d'eau potable à proximité du site et indique que celui-ci est implanté dans le périmètre de protection éloigné du captage d'eau potable situé au lieu-dit « Le Potager » sur le territoire de la commune d'Anet.

La description de l'état initial du site est complète et les informations appropriées. On y trouve toutes les rubriques nécessaires à une bonne présentation de l'environnement géographique, naturel et anthropique, ce qui permet de situer le projet dans son contexte.

##### Qualité de l'air

Au niveau du secteur d'étude, la qualité de l'air est fortement influencée par la circulation automobile et par les industries.

### **3.1.2. Analyse des effets directs et indirects, temporaires et permanents de l'installation**

#### Qualité des eaux superficielles et souterraines et le captage d'eau potable

Le dossier inventorie les activités situées en extérieur et susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux de ruissellement et donc sur la qualité du bras de la Vesgre et des eaux souterraines. Il s'agit d'une part du passage et du stationnement de camions de livraison/expédition pouvant être à l'origine de fuites d'hydrocarbures, et d'autre part des éclaboussures potentiellement chargées de composés alcooliques induites par l'activité de lavage des conteneurs vides en plastiques.

Les rejets aqueux du site sont clairement explicités dans le dossier. Ils se composeront des émissions suivantes :

- Les eaux pluviales de ruissellement récoltées par les voiries internes au site. Leur volume est estimé à environ 4 200 m<sup>3</sup>/an. Les rejets s'effectueront dans le ruisseau « Le bras de la Vesgre ».
- Les eaux usées domestiques sont rejetées dans le réseau existant sur le site, puis dirigées vers le réseau d'assainissement d'eaux usées de la commune.
- Les eaux industrielles issues du nettoyeur de la station de lavage des conteneurs. Celui-ci fonctionnera en circuit fermé. Les eaux de lavage réutilisées se chargeront progressivement en composants alcooliques. Dès que besoin, l'exploitant procédera à la vidange du système dans une fosse bétonnée imperméabilisée existante.

#### Odeurs

Le dossier décrit les sources d'odeurs. Les odeurs majoritaires qui pourraient être perçues autour du site sont l'odeur d'alcool, l'odeur fruitée, l'odeur d'hydrocarbures et enfin d'autres odeurs singulières caractéristiques des produits.

### **3.1.3. Mesures prises par le pétitionnaire pour préserver l'environnement du site**

#### Qualité des eaux superficielles et souterraines et le captage d'eau potable

Les eaux de ruissellement seront acheminées par gravité et grâce à la construction d'un muret sur le pourtour des zones imperméabilisées les plus en contrebas du site vers un déboureur-séparateur à hydrocarbures correctement dimensionné qui traitera ces eaux avant leur rejet dans le bras de la Vesgre.

Le traitement par déboureur-séparateur à hydrocarbures avec alarme, avant rejet dans le milieu naturel est adapté aux enjeux et à la sensibilité du milieu.

Les eaux industrielles seront pompées et évacuées par une société spécialisée.

Afin de suivre les recommandations de l'hydrogéologue agréé liées à l'implantation du site dans le périmètre de protection éloigné du captage d'eau potable, l'exploitant prévoit la mise en place d'une rétention enterrée étanche sous la zone de dépotage des camions citernes. L'aire de dépotage sera protégée des intempéries par un auvent.

La mise en place de cuvettes de rétention correctement dimensionnées sur une dalle imperméabilisée pour le stockage des liquides inflammables permet de maîtriser les risques de pollution accidentelle des sols.

Les mesures de réduction apparaissent adaptées et proportionnées aux enjeux.

#### Odeurs

Afin de limiter les émissions d'odeurs dans l'air, l'exploitant prend les dispositions qui suivent :

- Les réservoirs de stockage de grande capacité seront implantés à l'intérieur des halls d'activités à plus de 30 mètres des limites de propriété ;
- Les sources d'émissions atmosphériques (substances chimiques) seront confinées le plus possible dans des cuves, fûts, canalisations ou GRV maintenus fermés ;

Les mesures prises sont de nature à limiter la dégradation de la qualité de l'air sur le paramètre odeurs. Ces mesures, ainsi que la séparation d'avec les habitations par une route départementale très empruntée, devraient permettre de limiter/éviter la perception des odeurs imputables à l'installation au niveau des habitations les plus proches.

### **3.2. Articulation du projet avec les plans et programmes concernés**

Le dossier déposé par l'exploitant prend en compte de manière satisfaisante les plans et programmes concernés. Le projet s'articule de manière compatible avec le SDAGE du bassin Seine Normandie et avec le plan de prévention du risque d'inondation de l'Eure.

### **3.3. Analyse des conditions de remise en état du site**

Les mesures proposées par l'exploitant dans le cadre du réaménagement du site après cessation d'activité sont adéquates et compatibles avec un usage industriel futur.

### **3.4. Étude de dangers**

L'exploitant a identifié de manière relativement complète les sources potentielles de dangers : sources externes de dangers (risque d'affaissement minier, risque d'inondation, .....), et les sources d'origine interne (les produits utilisés sont pour la plupart des alcools qui sont dangereux pour l'homme et polluants pour l'environnement).

L'exploitant a retenu de manière justifiée comme accidents majeurs l'inondation par débordement de cours d'eau, l'inflammation du stockage de produits chimiques et l'incendie de matière combustibles (bois, flacons plastiques et cartons).

En ce qui concerne le risque d'inondation, l'exploitant prévoit le stockage des produits chimiques en cuves aériennes et surélevées par rapport au sol des halls d'exploitation et positionnées sur des bacs de rétention allant de 1 à 1,70 m de haut. Les réservoirs fixes seront maintenus solidement par sangle d'amarrage par exemple. Cette mesure est cohérente avec l'objectif d'évitement des pollutions de l'eau en cas de crue.

En ce qui concerne l'incendie du stockage de produits chimiques et de matières combustibles, les flux thermiques ont été modélisés. En tenant compte des éléments coupe-feu prévus, les zones d'effet restent circonscrites à l'intérieur des limites de propriété de l'établissement.

D'autres mesures de type constructif et technique pour prévenir les risques sont présentées dans le dossier.

L'étude de dangers explicite correctement la probabilité, la cinétique et les zones d'effets des accidents potentiels.

L'ensemble des mesures proposées par l'exploitant est en relation avec l'importance des risques engendrés par l'installation, compte tenu de son environnement et de la vulnérabilité des intérêts à protéger.

### **3.5. Résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers**

Les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers abordent l'ensemble des enjeux identifiés et les exposent de manière claire et lisible pour le grand public.

## **4. PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT PAR LE PROJET**

Dans la mesure où le projet est situé sur un ancien site industriel ne nécessitant pas de nouvelles constructions, aucune incidence négative n'est attendue sur la faune et la flore.

Les dispositions sont prises pour maîtriser les risques de pollution : les surfaces sont imperméabilisées et l'aménagement d'une cuve de rétention au droit de la zone de dépotage des camions citernes sera mise en place pour ne pas affecter la qualité des eaux souterraines. Les eaux de ruissellement sont collectées et traitées avant rejet.

Le projet prend correctement en compte les enjeux environnementaux.

## **5. CONCLUSION**

Le contenu de l'étude d'impact et de l'étude des dangers est en relation avec l'importance des effets et des risques engendrés par l'installation, compte tenu de son environnement.

Le dossier prend bien en compte les incidences directes, indirectes, permanentes ou temporaires du projet sur l'environnement sur l'ensemble des enjeux environnementaux identifiés.

Par ailleurs, au vu des impacts réels ou potentiels présentés, l'étude présente de manière détaillée les mesures pour supprimer et réduire les incidences du projet. Ces mesures sont cohérentes avec l'analyse des enjeux environnementaux et les effets potentiels du projet.

---=---

Le Préfet de Région

## ANNEXE

Les enjeux environnementaux du territoire susceptibles d'être impactés par le projet et l'importance des enjeux potentiels vis-à-vis du projet sont hiérarchisés ci-dessous par l'autorité environnementale :

	Cotation de l'enjeu*	Commentaire et/ou bilan
Risques naturels	+	Le site est situé dans une zone concernée par le risque d'inondation. Un plan de prévention du risque d'inondation par débordement de cours d'eau a été prescrit le 3 juillet 2006 sur la commune d'Anet. En ce qui concerne le risque d'affaissement minier, le site est implanté dans une zone où sont présentes des cavités non localisées.
Faune, flore	0	L'implantation de l'installation au sein de la zone industrielle sur un site existant n'a aucun impact sur la faune et la flore.
Milieux naturels	0	Aucun milieu naturel sensible n'est identifié à proximité du site.
Connectivité biologique	0	Aucune zone de connectivité biologique n'est identifiée sur la zone impactée par le projet
Consommation des espaces naturels et agricoles	0	L'installation s'établira dans l'enceinte de l'usine existante.
Eaux superficielles et souterraines Captages d'eau potable	++	Il n'y a pas de prélèvement d'eau souterraine (connexion au réseau d'eau potable). L'activité génère des eaux de lavage des conteneurs et des eaux de ruissellement sur les parkings et voies de circulation. Le site est implanté dans le périmètre de protection éloigné du point de captage d'eau potable situé au lieu dit « le potager » sur le territoire de la commune d'Anet.
Sols	+	Les activités auront lieu sur une dalle imperméable dans le bâtiment existant. Les cuves seront surélevées, placées sur des rétentions. La station de lavage des conteneurs située à l'extérieur sera abritée sous auvent. L'aire de dépotage des camions citernes est imperméabilisée et sur rétention.
Air	+	Les principales émissions sont des émissions diffuses de COV émis lors des manipulations des alcools et des produits chimiques.
Odeurs	++	Les odeurs majoritaires qui pourraient être perçues sur le site sont l'odeur d'alcool, l'odeur fruitée, l'odeur d'hydrocarbures et d'autres odeurs singulières caractéristiques des produits. La zone résidentielle la plus proche est distante et séparée du site par la voie de circulation RD 928, sur laquelle circulent 2000 à 5000 véhicules, eux-mêmes sources d'odeurs.
Déchets	+	Les déchets sont constitués des déchets liquides générés par les vidanges ponctuelles du circuit fermé de la station de lavage, des déchets issus du déboureur-déshuileur, des ordures ménagères et déchets non dangereux ; leur élimination/valorisation suit des filières adaptées.
Energies et changement climatique	0	La consommation électrique sera celle de l'éclairage, équipements électriques et systèmes de sécurité.
Risques technologiques	+	Les principaux potentiels de dangers retenus par l'exploitant sont l'inondation par débordement de cours d'eau, l'inflammation du stockage de produits chimiques et l'incendie de matière combustibles (bois, flacons plastiques et cartons). En ce qui concerne l'inondation par débordement d'un cours d'eau, l'exploitant prévoit des mesures adaptées. Les zones d'effet des risques identifiés (l'inflammation du stockage de produits chimiques et l'incendie de matières combustibles) sont confinées dans l'enceinte de l'installation.
Santé	+	Il n'y a pas de risque sanitaire significatif lié au rejet atmosphérique. Le risque toxique non cancérigène associée à une inhalation des émissions atmosphériques du site et le risque cancérigène à seuil induit par le chloroforme par inhalation sont non significatifs.
Trafic routier	+	Le trafic routier lié aux activités de la société SAD représentera de 0,3 à 1% de la RD 928.
Bruit	0	Le projet ne prévoit aucune émergence de bruit supérieure à la réglementation au-delà des limites de propriété
Émissions lumineuses	0	Les émissions lumineuses prévues par le projet restent limitées
Patrimoine architectural, historique	0	Aucun élément du patrimoine historique et architectural ne sera impacté par le projet.
Paysages	0	L'intégration paysagère du projet ne soulève aucun enjeu

\*Hiérarchisation des enjeux potentiels : +++ : très fort ++ : fort + : présent mais faible 0 : pas concerné  
Cette hiérarchisation est établie de manière relative à l'établissement et ne saurait constituer une cotation absolue.